



Charte d'utilisation des jeux vidéo

L'accès aux séances de jeux vidéo est réservé aux inscrits à La Médiathèque de Levallois à partir de 8 ans, sur présentation de leur carte d'adhérent. Celle-ci est indispensable pour venir jouer.

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Une autorisation parentale demandée au moment de l'inscription est indispensable pour les mineurs.

L'inscription se fait sur des créneaux d'une heure aux horaires d'ouverture de La Médiathèque. Elle peut se faire par binôme.

En cas de retard de plus de 10 minutes, la place sera attribuée à un autre utilisateur.

Le joueur qui est le premier à réserver une place choisit le jeu qui sera utilisé en début de session. Il peut être amené à jouer avec d'autres utilisateurs. Les utilisateurs qui s'inscriront ensuite pour cette session auront connaissance du jeu choisi. Un changement de jeu en cours de partie est possible si ce choix fait consensus parmi les joueurs. Un seul changement est autorisé.

Le bibliothécaire est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles de jeux en cas de problèmes techniques.

Le joueur s'engage à respecter le calme.

Le bibliothécaire pourra mettre fin à la séance en cas de non-respect de la présente charte ou en cas de comportement excessif, voire d'exclusion temporairement ou définitivement l'utilisateur du service.